Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 février 2022
(OR. en)

5634/22
PV CONS 4

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires générales)

25 janvier 2022

## TABLE DES MATIÈRES


**Page**

1. Adoption de l'ordre du jour ..... 3

2. Approbation des points "A" ..... 3
   a) Liste des activités non législatives
   b) Liste des délibérations législatives

**Activités non législatives**

3. Priorités de la présidence française ..... 4

**Délibérations législatives**

4. Paquet législatif "renforcement de la démocratie et intégrité des élections" ..... 4

5. Divers ..... 4

**Activités non législatives**

6. Conférence sur l'avenir de l'Europe ..... 5

7. COVID-19: coordination au niveau de l'Union européenne ..... 5

8. Relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ..... 5

9. Divers ..... 5

ANNEXE – Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil ..... 6


***

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 5477/22.

**2. Approbation des points "A"**

**a) Liste des activités non législatives** 5478/22

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 5478/22, y compris les documents COR et REV, présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

**b) Liste des délibérations législatives** (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 5479/22

Justice et affaires intérieures

**1. Directive modifiant la décision-cadre 2002/465/JAI du Conseil en ce qui concerne son alignement sur les règles de l'UE relatives à la protection des données à caractère personnel** 1 C 5258/22 PE-CONS 77/21 COPEN

*Adoption de l'acte législatif*
approuvé par le Coreper (2e partie) le 21.01.2022

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 16, paragraphe 2, du TFUE)

**2. Directive modifiant la directive 2014/41/UE en ce qui concerne son alignement sur les règles de l'UE relatives à la protection des données à caractère personnel** 1 C 5259/22 PE-CONS 78/21 COPEN

*Adoption de l'acte législatif*
approuvé par le Coreper (2e partie) le 21.01.2022

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 16, paragraphe 2, du TFUE)

Santé

**3. Règlement relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux** 1 C 5439/22 + ADD 1
PE-CONS 76/21
SAN

*Adoption de l'acte législatif*
approuvé par le Coreper (1re partie) le 19.01.2022

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 114 et article 168, paragraphe 4, du TFUE)

Une déclaration de la Hongrie figure en annexe.

## Activités non législatives

**3. Priorités de la présidence française** P

*Présentation par la présidence*
*Échange de vues*

La présidence a exposé les priorités de son mandat, en particulier en ce qui concerne les travaux du Conseil des affaires générales. Ce point a été examiné en session publique.

## Délibérations législatives

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

**4. Paquet législatif "renforcement de la démocratie et intégrité des élections"** 1 C 5172/22 + COR 1

*Débat d'orientation*

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur ce paquet législatif.

**5. Divers**

Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

**Activités non législatives**

6. Conférence sur l'avenir de l'Europe
*Informations communiquées par la présidence*
*Échange de vues*

7. COVID-19: coordination au niveau de l'Union européenne
*État des lieux*

8. Relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni
*État des lieux*

9. Divers

---

❶ Première lecture

C Sur la base d'une proposition de la Commission

P Débat public (article 8, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil)

**ANNEXE**

**Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 5479/22**

**Concernant le point 3 de la liste des points "A":** **Règlement relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux**
*Adoption de l'acte législatif*

**DÉCLARATION DE LA HONGRIE**

"La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. De plus, l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Compte tenu de ce qui précède et conformément à sa législation nationale, la Hongrie interprète le concept de "genre" comme une référence à "sexe" dans le règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un rôle renforcé de l'Agence européenne des médicaments dans la préparation aux crises et la gestion de celles-ci en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux."